



## Voiture tout le temps au garage

-----  
Par anto

bonjour

j'ai acheter un véhicule en novembre 2022 mais depuis cette achat via un professionnel je cumule les pannes le jour meme de l'achat j'ai eu un soucis plusieurs frais on était fait dessus comme des joints moteur et courroie accessoire pris en charge par le vendeur

puis 6 mois plus tart nouvelle découvert le collecteur d'admission et découvert fissuré mais surtout rafistole pris en charge par le vendeur

je la reprend et la un mode dégradé s'enclenche tout les 200km puis aujourd'hui après chaque accélération

puis j'ai eu un accident ( sûrement du au défaut découvert ) ou l'expert a découvert une usure anormale des pneus a savoir de l'intérieur donc la géometrie n'étaies pas bonne je n'ai étais informe nul part avant

et le petit bonus sur le CT il est indique berceau du train arrière rouille sans contre visite info qui ne ma jamais étais donner avant livraison du véhicule car oui j'ai acheter a distance

ah est aussi je consomme environ 1L d'huile tout les 1500 a 2000km....

mais surtout j'ai pue parcourir 6500km durant tout se temps et la on m'informe que les freins sont également a faire plaquette disque AV/AR bref dans le jargons ma voiture et une véritable merguez et je ne sais qu'elle découvert je vais faire encore car visiblement l'entretien n'a pas étais fait correctement

ma question au vue de tout les éléments et sachant que bientôt cela va faire 2 ans y a t'il possibilité de faire annule la vente ?

si oui qu'elle procédé faire car la j'en peux plus sa me fous réellement en dépression donc merci a ceux qui pourrait m'aide

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Après tout ce temps et tous ces km, il ne sera pas possible de prouver que les problèmes existaient avant la vente. Vous n'avez pas d'autre recours.

-----  
Par anto

Pourtant des le 1er jour j'ai des soucis des passages réguliers au garage et je n'ai pue parcourir que 6500km en 1 ans et demi

6 mois après l'achat c'est pas beaucoup a

Y eu une découverte de collecteur rafistoler apres 6 mois et j'en passe

Pourquoi je n'ai pas les 2 année pour agir contre les vice caché

Et surtout des réception le véhicule se mettez en mode dégrade le vendeur a était informé mais le souci c'est répète donc comment ne pas prouver qu'il y a un souci antérieur a la vente alors que j'ai eu un soucis 2h après réception

-----  
Par yapasdequoi

Il fallait expertiser le véhicule dans les premiers mois d'utilisation.

-----

Par anto

pourquoi j'aurais fait sa sans savoir qu'il y avait des vice cache ?

vous m'avez l'air d'etre le genre de gars qui vends des voiture avec des vice caché ....